

NOTE

Dest. : Conseil d'administration de WCI, inc.

Exp. : Mary Nichols (trésorière)

Date : 12 octobre 2017

Objet : Rapport du trésorier : Évaluation du respect de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

Introduction

WCI, inc. (la « société ») a établi une Politique en matière de gestion de fonds (la « politique ») qui détermine les exigences relatives à la gestion des fonds de la société.¹ Cette politique précise les objectifs de la gestion des fonds de la société ainsi que les responsabilités respectives du conseil d'administration, du comité des finances, du trésorier et des institutions financières qui détiennent les actifs de la société (les « dépositaires »).

L'article 6 de la politique (« Contrôle ») prévoit que :

Au moins une fois par année, le trésorier doit préparer et présenter au conseil d'administration une évaluation du respect de la présente politique. Cette évaluation doit comprendre un bilan des transactions financières et des avoirs de la société, une confirmation du respect de la répartition prévue et une déclaration indiquant l'atteinte de chacun des objectifs de la présente politique.

Si le conseil d'administration l'exige, le comité de vérification peut demander à une tierce partie une évaluation du respect de la présente politique.

En remettant ce rapport au conseil d'administration, le trésorier s'acquitte de sa responsabilité de reddition de comptes.

Méthode

La présente évaluation couvre la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017². Elle a consisté en un examen des transactions financières effectuées par la société et des activités du comité des finances, du trésorier et du directeur général. L'évaluation a porté sur chacun des principaux volets de la politique, notamment :

1. Les obligations ont-elles été remplies comme l'exige la politique?
2. Les fonds ont-ils été gérés selon la norme de diligence stipulée dans la politique?

¹ La Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc. se trouve à l'adresse suivante : http://www.wci-inc.org/fr/docs/WCI_Inc_Funds_Management_Policy_Amended20160314_FR.pdf.

² Les évaluations antérieures du trésorier peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://wci-inc.org/fr/documents.php>, dans la section Politiques.

3. La répartition des actifs a-t-elle été faite conformément aux exigences de la politique?
4. Y a-t-il eu des activités interdites?

Pour terminer, cette évaluation établit dans quelle mesure chacun des objectifs de la politique a été atteint.

Discussion

Résumé des activités financières : Le directeur général gère les fonds de la société avec le soutien du personnel et du comptable, conformément aux Procédures et politiques comptables de WCI, inc. Le comité des finances passe régulièrement en revue les activités financières. Le comité de vérification procède à une vérification financière annuelle, conformément à la Charte du comité de vérification.

Le conseil d'administration a modifié les exigences de répartition d'actif de la Politique en matière de gestion de fonds lors de sa réunion du 20 avril 2017.

La période visée par le présent rapport comprend les activités financières suivantes :

- **Fonds reçus :** Tous les fonds reçus ont été déposés dans le compte chèques de la société auprès de la *Bank of the West* ou de Desjardins. Ces fonds provenaient de la Californie, du Québec et de l'Ontario.
- **Respect des exigences en matière de flux de trésorerie :** Les fonds en espèces ont été déposés dans jusqu'à 8 comptes chèques ayant chacun conservé un solde suffisant pour respecter les exigences en matière de flux de trésorerie en dollars canadiens et américains.

WCI, inc. maintient un compte chèques auprès de la Bank of the West. La *Federal Deposit Insurance Corporation* (FDIC) des États-Unis assure le contenu de ce compte chèques jusqu'à concurrence de 250 000 \$ US. Par conséquent, par souci de conformité aux exigences de la politique, le solde de ce compte a été maintenu sous ce seuil.

Le Groupe Desjardins est une association québécoise de coopératives d'épargne et de crédit nommées « caisses ». La société a maintenu des comptes chèques à la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics, à la Caisse du Plateau Montcalm, à la Caisse de Limoilou, à la Caisse des Chutes Montmorency, à la Caisse populaire de Charlesbourg et à la Caisse de Beauport, dont un en devise canadienne (\$ CA) et l'autre en devise américaine (\$ US). Les fonds (en \$ CA) dans chaque caisse sont assurés par l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) jusqu'à concurrence de 100 000 \$ CA. L'ouverture de comptes chèques dans plusieurs caisses du Groupe Desjardins a été nécessaire afin de respecter l'exigence de la politique voulant

que tous les fonds soient assurés; le recours à différentes caisses du Groupe Desjardins a permis de gérer l'ensemble de ces comptes dans sur une seule et même interface en ligne. Les modifications apportées à la Politique en matière de gestion de fonds ont levé l'exigence que tous les fonds soient assurés, et tous les fonds détenus chez Desjardins ont donc été regroupés dans un seul compte après l'adoption des amendements, le 20 avril 2017 (tel que décrit plus en détail à la page 5 du présent rapport).

- **Achat de titres du Trésor américain et de certificats de dépôt :** La plus grande part des fonds de WCI, inc. sont en \$ US et détenus à la *Bank of the West*. La société a acheté des titres du Trésor américain et des certificats de dépôt afin de respecter les exigences de la Politique en matière de gestion des fonds, incluant les exigences de protection du capital et de flux de trésorerie. Ces dernières ont par ailleurs dicté le choix de l'échéance des instruments. Une fois les titres parvenus à échéance, les fonds reçus ont été déposés automatiquement dans le compte chèques à la Bank of the West.
- **Paiements :** Les entrepreneurs, les fournisseurs, les employés et les autorités fiscales ont été payés selon leurs exigences respectives et après avoir obtenu l'autorisation des responsables de la société.

L'achat de titres du Trésor américain par le biais d'un accord-cadre de cession en pension conclu avec la *Bank of the West* et de certificats de dépôt assurés par la FDIC a été le principal moyen utilisé pour gérer le solde du compte chèques tout en garantissant la disponibilité de fonds suffisants pour répondre aux exigences en matière de flux de trésorerie. L'accord-cadre de cession en pension permet à la société d'acheter n'importe quelle quantité de titres du Trésor américain pour une période pouvant atteindre 90 jours.

La société a acheté des certificats de dépôt assurés par la FDIC auprès de plusieurs institutions par la division des marchés des capitaux de la *Bank of the West*. L'achat de certificats de dépôt a garanti que la répartition des actifs respecte les paramètres établis par la politique (voir ci-dessous). De plus, les certificats de dépôt rapportent plus d'intérêts que les titres du Trésor américain (en vertu de l'entente de cession en pension).

La *Bank of the West* n'a exigé aucun frais pour ces services. Desjardins a exigé des frais de service allant de 1,25 à 10,00 \$ CA par compte par mois.

Obligations spécifiées par la politique : La politique prévoit des obligations particulières pour le conseil d'administration, le comité des finances, le trésorier et les dépositaires.

- **Conseil d'administration.** Il incombe au conseil d'administration « de s'assurer d'adopter et de faire appliquer les politiques appropriées qui serviront à régir la gestion des fonds de la société ». Le conseil s'est assuré que les mesures appropriées soient en place en adoptant et en modifiant la politique. Il doit également veiller à sa mise en œuvre. Le conseil, lors de sa réunion de novembre 2015, a fait l'analyse de la politique et a discuté de son application à la lumière du rapport du trésorier. Il a modifié la politique

en réponse aux recommandations formulées par le comité des finances lors des réunions du conseil de mars 2016 et d'avril 2017. Suite à l'analyse du présent rapport, le conseil pourra déterminer si des mesures supplémentaires s'imposent pour s'assurer que la politique soit appliquée correctement.

- Comité des finances. Le comité des finances s'est acquitté de l'obligation suivante : « Au moins une fois par année, le comité des finances doit passer en revue les politiques de la société qui régissent la gestion des fonds de l'entreprise et il doit, au besoin, proposer au conseil d'administration les modifications à apporter auxdites politiques afin qu'elles répondent davantage aux besoins de la société. » Le comité des finances a tenu dix conférences téléphoniques au cours de cette période d'évaluation, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Lors de chaque conférence téléphonique, le comité a examiné l'état des finances de la société et le respect de la politique.
- Trésorier. Selon la politique, le trésorier doit s'acquitter de la tâche suivante : « Il doit préparer et garder à jour les flux de trésorerie de l'organisme, qui doivent porter sur les recettes et les dépenses des 18 prochains mois. Après avoir fait examiner et approuver les prévisions de trésorerie par le comité des finances le trésorier doit les soumettre au comité de direction au moins une fois par trimestre. » Au nom du trésorier, le directeur général a maintenu à jour les prévisions du flux de trésorerie des 18 prochains mois et les a transmises au comité des finances lors de chaque conférence téléphonique de ce comité. Le comité de direction ne s'est pas réuni durant la période visée par ce rapport.
- Dépositaires. La *Bank of the West* et les Caisses Desjardins (x7) ont été les dépositaires au cours de la période visée par ce rapport. Des comptes chèques ont été maintenus à la *Bank of the West* et dans différentes caisses Desjardins, qui ont exécuté toutes les transactions. La carte de crédit de la société provenait de la *Bank of the West*. Les dépositaires sont responsables « d'effectuer les transactions financières, à la demande des représentants dûment autorisés de l'organisme [et] doi[ven]t produire, mensuellement et annuellement, des rapports exhaustifs et exacts ». La *Bank of the West* et les caisses Desjardins ont exécuté des transactions à la demande du directeur général et du directeur général adjoint. Les dépositaires ont aussi remis des rapports qui ont été examinés de façon continue par le directeur général et sur une base mensuelle par le comptable. En outre, des rapports en ligne, y compris l'historique complet des transactions portées à la carte de crédit, sont accessibles en tout temps.

Norme de diligence : La politique précise la norme de diligence qui régit la gestion des fonds de la société.

Les fonds doivent être gérés avec prudence, conformément à tous les objectifs de la présente politique. Des mesures doivent être prises afin d'éviter de prendre des risques, tels que faire correspondre l'échéance des titres aux besoins de trésorerie dans le but d'éviter de devoir vendre des titres au taux du marché en période de conjoncture défavorable.

Les activités menées au cours de la période visée par ce rapport sont conformes à la norme précisée dans la politique. La société a détenu chaque titre du Trésor américain et chaque

certificat de dépôt jusqu'à son échéance; il n'y a eu aucune pénalité pour remboursement anticipé ni aucun risque associé aux fluctuations du marché.

La politique reconnaît également l'importance d'adhérer aux Lignes directrices en matière de déontologie et à la Politique en matière de conflit d'intérêts³ de la société relativement aux activités de gestion des fonds. Aucun conflit d'intérêts potentiel ou réel n'a été décelé au cours de la période visée par ce rapport.

Répartition des actifs : La politique précise que « les actifs financiers énumérés dans le Tableau 1 peuvent être utilisés dans la gestion des fonds de l'organisme, selon la répartition établie » (consulter le tableau 1 ci-dessous). Les instruments énumérés au tableau 1 ont servi à maintenir les actifs financiers de la société lors de la période visée par ce rapport.

Tableau 1 : Répartition des actifs

Type d'actif	Échelle de répartition
Les liquidités dans des comptes avec et sans intérêts, dont les montants sont entièrement garantis par la <i>Federal Deposit Insurance Corporation</i> (FDIC), la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), ou l'Autorité des marchés financiers (AMF).	0 % à 100 %
Les liquidités détenues dans des comptes avec et sans intérêts en excès des montants garantis.	Jusqu'à 250 000 \$ USD Jusqu'à 500 000 \$ CAD
Les certificats de dépôt dont les montants sont entièrement garantis par la <i>Federal Deposit Insurance Corporation</i> (FDIC) ou la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).	0 % à 75 %
Les titres du département du Trésor des États-Unis.	0 % à 75 %
Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada	0 % à 75 %
Les obligations à caractère général émises par l'un des gouvernements participants.	0 % à 25 %

Lors du conseil d'administration du 20 avril 2017, la Politique en matière de gestion de fonds a été modifiée pour permettre que les liquidités détenues dans des comptes de la société, avec et sans intérêt, ne soient pas garanties jusqu'à concurrence de 250 000 \$ USD pour les comptes américains et jusqu'à concurrence de 500 000 \$ CAD pour les comptes canadiens. Cette modification respecte les objectifs de la politique tout en permettant de limiter le montant des dépôts non assurés afin de réduire le fardeau administratif de la société et le risque de fraude liés à ses comptes ainsi que de donner la flexibilité nécessaire à la société pour répondre à ses obligations de paiement des fournisseurs. Les ajustements apportés à la politique sont reflétés

³ Les Lignes directrices en matière de déontologie et la Politique en matière de conflits d'intérêts de WCI, inc. se trouvent à l'adresse suivante : http://wci-inc.org/fr/docs/Conflict_of_Interest_Policy_FR_rev_12-9-13.pdf.

dans le tableau 1. Voici la répartition de l'actif, agrégée au dernier jour de chaque mois de la période examinée :

Répartition des actifs au cours de la période examinée pour ce rapport

Type d'actif	Part des actifs			Nombre moyen de jours avant échéance
	Moyenne	Minimale	Maximale	
Liquidités (compte chèques)	11 %	7 %	14 %	(s. o.)
Certificats de dépôt (assurés par la FDIC)	57 %	39 %	66 %	145
Titres du Trésor américain	31%	20 %	47 %	(s. o.)

Du 1^{er} septembre 2016 au 20 avril 2017 (date de modification à la Politique en matière de gestion de fonds), le solde de trésorerie du compte chèques à la Bank of the West a été maintenu à moins de 250 000 \$ US en fin de journée pendant 227 jours et à plus de 250 000 \$ US en fin de journée à une occasion pendant 4 jours. Après le 20 avril 2017, le solde en fin de journée du compte chèque à la Bank of the West est demeuré sous 500 000 \$ pendant 127 jours, conformément aux modifications de la politique, alors qu'il a dépassé ce seuil en fin de journée à trois reprises. À deux reprises, cette situation a duré une journée, tandis que le troisième a duré quatre jours.

Du 1^{er} septembre au 20 avril 2017, le solde de chaque compte chèque à la Caisse Desjardins est demeuré sous le seuil de la politique de 100 000 \$ CA, sauf pour le compte à la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services Publiques entre le 1^{er} et le 15 septembre 2016 et entre le 27 février et le 28 mars 2017. Suites aux modifications apportées à la politique le 20 avril 2017, le solde de trésorerie à la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services Publiques est demeuré sous le seuil autorisé par la politique. Par ailleurs, il n'existe au Canada aucune entente semblable aux ententes de cession en pension de titres du Trésor américain, et la possession d'un certificat de dépôt auprès d'une banque canadienne nécessite l'ouverture d'un compte à cette même banque.

Les avoirs restants étaient sous forme de titres du Trésor américain et de certificats de dépôt. Les avoirs en titres du Trésor américain et en certificats de dépôt ont respecté les paramètres de répartition des actifs établis dans la politique. Pendant la période couverte par le présent rapport, la société a acheté 26 certificats de dépôt, dont l'échéance variait de 1 jour à six mois. La plupart des échéances étaient de cinq mois. Le nombre moyen de jours avant échéance était calculé à la fin de chaque mois selon l'échelonnement des dates d'échéance.

Activités interdites : La politique précise que certaines activités sont proscrites. Aucune activité interdite n'a eu lieu au cours de la période visée par ce rapport.

Constats et recommandations

Au cours de la période visée ce rapport, les actifs financiers de la société ont, de manière générale, été gérés conformément aux exigences de la politique. La possibilité d'utiliser trois types d'actifs financiers (compte chèques, titres du Trésor américain et certificats de dépôt) au sein d'un même établissement (*Bank of the West*) s'est traduite par une gestion efficace et transparente de la majorité des actifs financiers de la société. Suite aux modifications apportées à la Politique en matière de gestion de fonds, approuvées par le conseil en avril 2017, la possibilité de consolider les fonds dans une seule caisse Desjardins, au-dessous d'un seuil de 500 000 \$ CA, respecte les objectifs de la politique tout en permettant de limiter le risque de fraude et en fournissant la flexibilité nécessaire pour payer les fournisseurs lorsque cela est nécessaire. En outre, il n'y a aucun frais pour ces services.

Concernant la gestion des actifs, les prévisions du flux de trésorerie se sont avérées importantes et utiles. L'examen régulier, par le comité des finances, des activités, de la situation financière et du flux de trésorerie de la société a été très important pour informer les administrateurs membres du comité.

Comme le mentionne la section sur la répartition des actifs, les avoirs en titres du Trésor américain, en certificats de dépôt et en liquidités aux États-Unis respectaient, de manière générale, les normes de la politique après sa modification par le conseil d'administration en avril 2017. Les liquidités dans les comptes canadiens étaient assurées par l'AMF plutôt que par la SADC. Au cours des 12 derniers mois, le nombre de jours pendant lesquels les fonds détenus dans le compte chèque de la *Bank of the West* ont dépassé les limites précisées par la politique a diminué.

Selon cet examen, voici les constatations concernant chacun des objectifs indiqués dans la politique :

1. Les fonds doivent être gérés dans le respect des lois applicables.

Toutes les lois applicables ont été respectées.

2. Les fonds doivent être gérés conformément à toutes les exigences précisées dans les ententes de financement conclues par la société.

Les fonds ont été gérés de façon conforme à toutes les exigences précisées dans les ententes de financement conclues par la société.

3. Les fonds doivent être gérés de manière à respecter les exigences de trésorerie de la société, tels qu'ils ont été définis par le trésorier, y compris les exigences en dollars canadiens et en dollars américains.

Une analyse du flux de trésorerie sur 18 mois a été tenue à jour et présentée au comité des finances tous les mois. Au cours de la période visée, la gestion des fonds a répondu aux exigences en matière de flux de trésorerie de la société, sans exception, tant en dollars américains que canadiens.

4. Les fonds doivent être gérés de manière à préserver le capital, dans toute la mesure possible.

Le capital a été entièrement préservé.

5. Les fonds doivent être gérés de manière à offrir un taux de rendement concurrentiel (moins les frais), conformément à l'atteinte des autres objectifs, en reconnaissant en particulier l'importance primordiale de la préservation du capital.

Les taux de rendement des titres du Trésor, des certificats de dépôt et des dépôts assurés étaient conformes aux conditions du marché. Même si les rendements sont relativement faibles, le choix de ces instruments respecte l'objectif de préservation du capital. Les frais engagés pendant la période examinée étaient des frais de service mensuels et des frais de change de devises pour les comptes chèques du Groupe Desjardins ainsi que des frais de virements internationaux et domestiques engagés à la Bank of the West.